

# **SYNTHESE ET ANALYSE DU RAPPORT DU DELEGATAIRE A L'ATTENTION DU CONSEIL DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Par délibération POR 1/343/CC du 26 mars 2007 et par convention de délégation de service public n°07/064, la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole a délégué à la société anonyme Carènes Services l'exploitation du service de grutage et de carénage du port de la Pointe Rouge. Le contrat a pris effet le 24 mai 2007 pour une durée de 15 ans.

Conformément à l'article L 1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, le délégataire remet chaque année à l'autorité délégante un rapport annuel présentant l'exécution du service ainsi que les données financières s'y rapportant. L'examen de ce rapport est mis à l'ordre du jour de l'assemblée délibérante du délégant et de la Commission Consultative des Services Publics Locaux suivant les dispositions de l'article L 1413-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Les informations ci-après présentent, avec un éclairage rétrospectif sur trois exercices, les principaux indicateurs portant sur le service de grutage et de carénage du port de plaisance de la Pointe Rouge.

## **I/ Compte rendu technique**

Le délégataire a engagé des travaux de réaménagement de l'aire de carénage pour effectuer une mise aux normes environnementales, travaux qui s'achèveront au cours du dernier trimestre 2011.

Dans ce cadre, deux subventions ont été obtenues auprès de l'Agence de l'Eau et du Conseil Régional pour un total de 157 400€ maximum modulable à la baisse suivant les réalisations qui seront effectivement faites.

Le délégataire avait prévu un montant de 22 000€ dans son budget prévisionnel pour la réalisation de ces travaux alors que le montant est estimé à 251 850€.

Le plan d'investissement présenté dans la convention de délégation de service public prévoit un montant de 4 000€ de travaux en 2010 et de 87 000€ sur la durée du contrat.

## **II/ Compte rendu financier et d'activité**

### Equilibre financier

Les tarifs ont été augmentés en 2010 de 3%.

Le chiffre d'affaires d'un montant de 628 769€ baisse de 5.2% après avoir stagné en 2009. Un recul de chaque secteur hormis les prestations de main-d'œuvre est constaté.

Les charges augmentent légèrement de 0.8%.

Certains postes sont en hausse significative : frais de personnel (+7%) et achats et charges externes (+13%). En revanche, certains postes sont en baisse : achat des marchandises vendues (-17%) et les impôts et taxes (baisse de la taxe professionnelle).

Les frais de personnel représentent 55% des charges.

La baisse de l'activité malgré une maîtrise des charges, entraîne un résultat net en baisse qui devient négatif à hauteur de 2 400€. Le résultat en 2009 était de +39K€.

### Redevance versée à MPM

La redevance de l'année 2010 reste stable.

Le délégataire a ainsi versé une redevance de 53 k€ à la collectivité délégante dont 52 k€ correspondant à la part fixe et 1 k€ à la part variable (0,21% du chiffre d'affaires annuel).

La redevance représente 9% des charges.

### Effectifs :

De même qu'en 2009, l'effectif salarié en 2010 représente 13 personnes. En équivalent temps plein, l'effectif de la DSP s'élève à 9.1 personnes (11.1 en 2009 et 9.9 en 2008).

La répartition des salaires entre la DSP et l'activité de stockage de bateaux à terre laisse apparaître une augmentation du coût salarial pour la DSP de 6.8% par rapport à 2009.

### **III/ Qualité du service**

#### Mise aux normes environnementales

Le délégataire a engagé des travaux de mises aux normes environnementales de l'aire de carénage qui s'achèveront au cours du dernier trimestre 2011.

#### Mesures d'amélioration de la qualité du service

Le délégataire a mis en place un procédé de sortie rapide des bateaux pour permettre un nettoyage intermédiaire des coques dont le prix est intégré dans le coût du carénage annuel.

En concertation avec les différents clubs locaux et les organisateurs privés de manifestations, le délégataire propose des offres spécifiques d'accueils dédiés aux événements nautiques.

### **IV/ Conclusion générale sur la vie du service durant l'exercice 2010**

Le délégataire a réalisé des efforts dans l'élaboration du rapport d'activité et a ainsi fourni davantage d'informations. Toutefois, les éléments manquent encore de précisions notamment concernant le plan prévisionnel de travaux.

La santé financière du service s'est dégradée au cours de l'exercice. L'activité a reculé et malgré une maîtrise des charges, son résultat est devenu déficitaire.

La viabilité de la DSP n'est pas remise en cause mais l'évolution de l'activité reste à surveiller.

En outre, l'évolution des frais de personnel est à justifier.

Par ailleurs, le montant des travaux relatifs à la mise aux normes environnementales, semble bien plus élevé qu'initialement prévu (251 850€ contre 22 000€ budgété).

Le prévisionnel d'exploitation n'a pas subi de mise à jour permettant une adaptation aux événements de l'exercice.

Le plan pluriannuel des travaux initial, annexé au contrat n'a pas été mis à jour. Néanmoins, d'importants travaux de mise aux normes environnementales sont en cours de réalisation. Toutefois, le montant des travaux est supérieur à l'enveloppe totale des travaux d'investissement prévus au contrat. Ce « surinvestissement » pourrait alourdir les comptes du fait des amortissements. Au vu de l'évolution de l'activité, il paraît souhaitable d'établir un budget mis à jour sur le temps restant du contrat.